

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes du district, sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. La composition du conseil est la suivante :

| COMMUNES | DÉLÉGUÉS | SUPLÉANTS |
|------------------|---------------------|-------------------------|
| Blonay | Henri Mérinat | Michel Vincent |
| Chardonne | Jean-Philippe Blanc | Claude-André Ducret |
| Corseaux | François Rod | Claude Verdon |
| Corsier | Michel Henry | Pierre-André Glauser |
| Jongny | Bernard Streiff | <i>pas de suppléant</i> |
| Montreux | Pierre Salvi | André Blanc |
| St-Légier | Ernest Cardis | Jean De Gautard |
| La Tour-de-Peilz | Alain Matthey | Frédéric Grognoz |
| Vevey | Dominique Rigot | Madeleine Burnier |
| Veytaux | Claudine Nicollier | Christine Chevalley |

En 2004, le CA a été présidé par M. Bernard Streiff, syndic de Jongny; M. Salvi, syndic de Montreux, en a été le vice-président.

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget. En 2004, M. Claude Nick, conseiller communal à Jongny en a été le président et M. Cédric Rossier, conseiller communal à Corsier, le rapporteur de la 1^{ère} séance. Mme Fabienne Curchod, conseillère communale à Jongny fut rapporteur de la seconde.

ACTIVITÉS 2004

Le CA s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année écoulée; se consacrant pour l'essentiel, au suivi des projets en cours. Les travaux concernant le renouvellement des installations mécaniques ont été réalisés, à la fois sur le site des Pléiades et sur celui de Jaman - Rochers de Naye; les installations sont entrées en fonction pour la saison d'hiver 2004/2005.

Comme annoncé en 2003, les versements pour ces installations (Fr. 1'000'000.-- chacune) ont été effectués mi-2004.

En outre, conscient que le financement de nouveaux équipements sportifs et/ou le renouvellement pourrait intervenir dans les années à venir, le CA a entrepris une réflexion sur les éléments qui devraient faire l'objet d'une révision de la convention de la CIEHL. Se dégagent principalement les questions du périmètre (en lien avec le futur hôpital unique), du montant de la contribution des communes et des modalités décisionnelles.

La commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 16 mars 2004 pour l'examen des comptes 2003, le 30 septembre 2004 pour l'examen du budget 2005, qui ont été tous deux adoptés.

Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix conseils communaux des communes du district.

En outre, les séances de la commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2003 et le budget 2005 ont été communiqués à la Préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2004

Les contributions des dix communes du district, calculées à raison de Fr. 5.-- par habitant, selon la population au 31 décembre 2003, ont atteint le montant de Fr. 342'160.--. Pour mémoire, les deux derniers placements de 1 million chacun ont été effectués en date du 7 novembre 2003 et 1^{er} décembre 2003, à un taux de 0.8%, avec échéance au 7 mai 2004, respectivement au 1^{er} juin 2004.

Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 9'337.95, les revenus totaux s'élèvent donc à Fr. 351'497.95.

Au niveau des charges, les deux versements de Fr. 1'000'000.-- chacun en faveur des installations des Pléiades et de Jaman-Rochers de Naye ont été effectués, respectivement en juin 2004 et en août 2004. Quant aux frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales pour 2004, ils s'élèvent à Fr. 4'976.95.

Le montant total des charges s'étant élevé à Fr. 2'005'087.19, le résultat net de l'exercice 2004 est de Fr. – 1'653'589.24. En conséquence, le capital disponible est ramené à Fr. 440'099.47 au 31 décembre 2004.

Au nom du Conseil administratif

Pierre Salvi
Président
Syndic de Montreux

Colette Rossier
Cheffe du Service des affaires
intercommunales du district de Vevey

Annexe : Comptes 2004

Vevey, le 6 avril 2005
LMS/nc